



Les mouvements du chômage doivent plus aux embauches qu'aux licenciements

Michel Martinez

En décembre 2002, les secteurs marchands non agricoles (SMNA) employaient environ 15 millions et demi de salariés (15 488 400), en augmentation de seulement 60 000 postes nets sur un an, soit six fois moins que le rythme annuel des créations d'emplois connu au cours de la période 1997-2001.

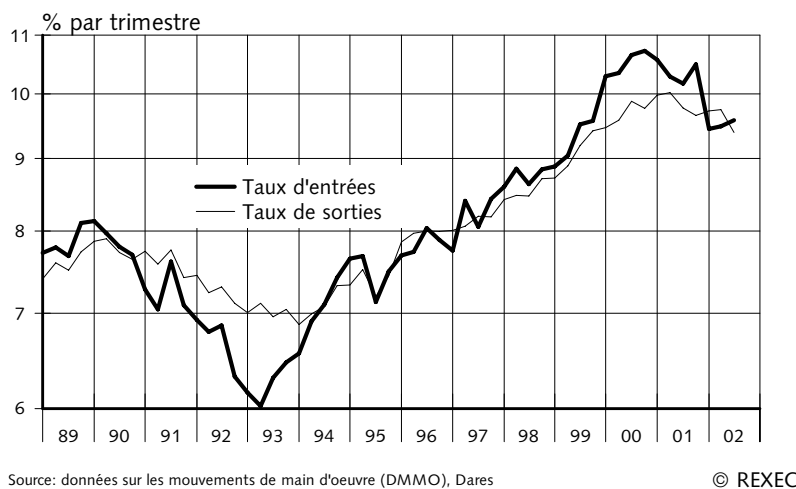
On oublie quelquefois que le marché du travail se caractérise par une intense réallocation d'emplois et des flux de main d'œuvre d'une ampleur que ne laissent pas deviner les variations nettes de l'emploi. Chaque trimestre, le taux de rotation des effectifs salariés (moyenne des taux d'entrée et de sortie) est de l'ordre de 10 %. Selon les données des mouvements de main d'œuvre (DMMO/EMMO) publiées par la DARES et qui concernent les établissements de plus de dix salariés du secteur marchand non agricole hors intérim, le taux de rotation s'établissait en moyenne à 10,4 % en 2001. Cela signifie que la mobilité du marché du travail (mesurée par le taux de rotation des effectifs) a sensiblement augmenté au cours des vingt

dernières années (et cet effet serait encore plus élevé si l'on tenait compte du développement de l'intérim) : le taux de rotation trimestriel était de 7,9 % en 1990 et de 5,6 % en 1984. On sait qu'un tel accroissement de la mobilité est favorable à la réduction du chômage car il permet un meilleur appariement entre les demandeurs d'emplois et les offres d'emplois.

En 2001, 1,5 million d'embauches par trimestre

En moyenne sur l'année 2001, 10,7 % de salariés entraient chaque trimestre dans les établissements de plus de dix salariés du secteur marchand non agricole hors intérim et 10,1 % en sortaient. Ceci signifie qu'en 2001, chaque trimestre, 1 576 000 salariés signaient ainsi un contrat à durée déterminée ou bien un contrat à durée indéterminée et 1 486 000 voyaient leurs contrats interrompus. Du fait de leur faible durée (trois mois), les contrats à durée déterminée contribuent largement à cette rotation : ils représentent 62,7 % des embauches

Flux de main d'oeuvre dans les établissements de plus de cinquante salariés (secteur marchand non agricole hors intérim)



ches et 52,2 % des sorties, mais seulement 6,3 % du stock des salariés. La part des licenciements dans les fins de contrats est passée de 7 % en moyenne sur l'année 2001 à 7,8 % au deuxième trimestre 2002 (dernier point connu) et cette augmentation concerne essentiellement les secteurs industriels.

Le taux de rotation est plus élevé dans le secteur tertiaire

(12,6 %) que dans l'industrie (6,4 %) ou la construction (6,0 %). Il est aussi plus élevé pour les femmes (12,5 %) que pour les hommes (9,1 %).

L'ajustement aux mouvements du cycle économique s'opère surtout par les créations

Au cours des périodes de forte croissance (1987-1989 ou 1998-2001), on observe un accroissement de la mobilité qui est beaucoup plus prononcé pour les entrées. A l'inverse du modèle anglo-saxon, l'ajustement de l'emploi au cycle économique s'effectue sur les créations brutes de postes plutôt que sur les destructions. On observe également que le ralentissement conjoncturel entraîne un net fléchissement de la mobilité, qui est également plus ample pour les entrées. Ainsi, le taux d'entrée tombait à 9,9 % au second trimestre 2002 contre 10,6 % un an plus tôt. Cette baisse est plus

Que signifient les données sur les mouvements de main d'oeuvre (MMO)

Les données sur les mouvements de main-d'oeuvre dans les établissements de dix salariés ou plus sont issues de deux sources statistiques distinctes :

- La Déclaration mensuelle des Mouvements de Main-d'Œuvre (DMMO) : chaque mois, les établissements de cinquante salariés ou plus adressent à l'administration un relevé détaillé des contrats conclus ou résiliés.
- L'Enquête sur les Mouvements de Main-d'Œuvre (EMMO) : chaque trimestre, la DARES interroge par sondage stratifié selon la zone d'emploi et le secteur, les établissements de 10 à 49 salariés à l'aide d'un questionnaire comparable au formulaire déclaratif. Au total, un peu plus d'un établissement sur cinq est interrogé.

Depuis le premier trimestre 1996, la DARES publie, à partir des deux sources, des résultats semestriels fusionnés sur l'ensemble des établissements de dix salariés ou plus.

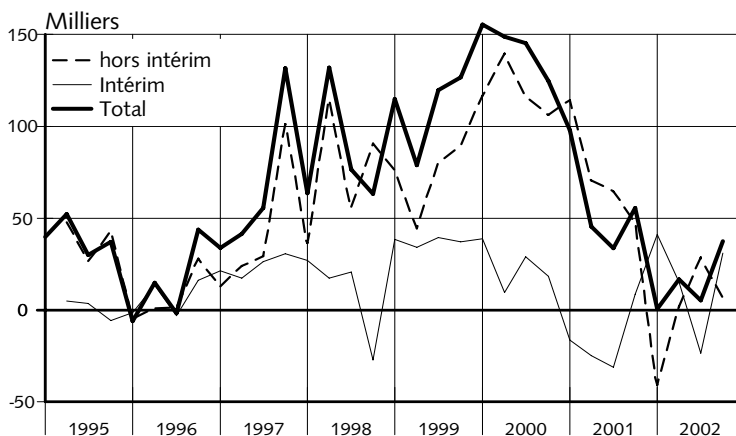
Le champ est celui du secteur concurrentiel industriel et commercial, ce qui représente plus de 80 % du champ couvert par l'UNEDIC. Sont en particulier exclus les administrations publiques, les collectivités territoriales, les principaux établissements publics, les établissements relevant de la Défense Nationale et les établissements de travail temporaire. Les missions d'intérim ne sont pas prises en compte dans les mouvements de main-d'oeuvre.

Le taux de rotation est la demi-somme du taux d'entrées et du taux de sorties. Pour un trimestre donné, le taux d'entrée (respectivement de sortie) est le rapport du nombre total des recrutements (respectivement des départs) du trimestre à l'effectif de début de trimestre (multiplié par 100).

marquée dans les établissements de plus de cinquante salariés. Parallèlement, le taux de sortie s'établissait à 10,0 % au second trimestre 2002 contre 10,3 % un an plus tôt. Le chômage doit donc plus aux mouvements des embauches qu'aux licenciements.

Pour la première fois depuis 1997, les entrées dans les établissements du secteur marchand (hors intérim) se confondent avec les sorties. Il n'est donc pas étonnant que l'emploi salarié dans le secteur marchand non agricole hors intérim ait reculé de 3 500 emplois entre fin 2001 et fin 2002. Ainsi, les créations nettes d'emplois de l'année passée s'expli-

L'intérim joue également sur les créations nettes d'emplois (secteur marchand non agricole)



© REXEC

queraient essentiellement par la bonne résistance du marché intérimaire (+ 63 000 emplois en un an). Il n'est pas dit que celui-ci résiste aussi bien cette année. ■

Mouvements de main d'œuvre et flux d'emplois

Bon an, mal an, les taux d'entrées et de sorties des flux de la main d'œuvre sont de l'ordre de 10 % par trimestre, soit environ 1,5 million de recrutements et de départs chaque trimestre dans les établissements du secteur marchand non agricole hors intérim.

D'un point de vue économique, il faut savoir qu'on ne peut pas additionner ces taux et considérer par exemple que le taux annuel de créations brutes d'emplois serait de 40 % (ce qui correspondrait à 6 millions de créations brutes d'emplois). Sur un même poste peuvent en effet se succéder plusieurs personnes ou bien une même personne peut voir son contrat renouvelé plusieurs fois. De même, une entreprise peut avoir le même nombre de salariés entre deux dates mais peut avoir supprimé un poste pour en créer un autre. La distinction entre flux de main d'œuvre, de postes de travail ou d'emplois est donc délicate.

Pour autant, l'INSEE (Duhautois, 2002) procède à des estimations des flux bruts d'emplois. Le mode de calcul des flux bruts d'emplois utilisé est inspiré de Davis et Haltiwanger (1992). On appelle « création brute d'emplois » (resp. « destruction brute d'emplois ») toute variation positive (resp. négative) de l'emploi entre deux dates au sein d'une entreprise (les flux entre établissements d'une même entreprise ne sont donc pas pris en compte). On procède ensuite à des agrégations de ces flux bruts. La mesure des flux bruts d'emplois ne prend donc pas en compte les flux de main-d'œuvre, c'est-à-dire les flux de travailleurs qui auraient pu avoir lieu entre les deux dates. Selon certaines études, au début des années 1990, en France, une entreprise embauchait trois personnes et se séparait de deux en une année pour créer un emploi ; pour une destruction brute, elle embauchait une personne et se séparait de deux (Abowd, Corbel et Kramarz, 1999).

Selon l'INSEE, le taux annuel de créations (resp. destructions) d'emplois a été en moyenne de 10,2 % (resp. 10,6 %) entre 1990 et 1996.

Références

J. Abowd, P. Corbel et F. Kramarz, « The Entry and Exit of Workers and the Growth of Employment: an Analysis of French Establishments », *The Review of Economics and Statistics*, vol. 81, n° 2, pp. 170-187, 1999.

S. Davis, et J. Haltiwanger, « Gross job creation, gross job destruction : microeconomic evidence and macroeconomic implications », *NBER macroeconomics annual*, 1992.

Richard Duhautois, « Les réallocations d'emplois en France sont-elles en phase avec le cycle ? », *Economie et Statistiques*, N° 351, pp 87- 103, 2002.

